

No de résolution ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 23 août 2018 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Gaétan Boulerice, Marc Gaudreau, Daniel Racette et Alain Poissant, madame la conseillère Annie Lussier. Était absent, monsieur le conseiller Alain Dumouchel.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Félix Champagne-Picotte était présent. La séance débute à 17 h.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Moment de recueillement
- 3- Lecture de l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption de l'ordre du jour
- 6- Embauche de la nouvelle directrice générale adjointe
- 7- Levée de la séance

18-08-142 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 août 2018 tel quel présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR	(P)	VOTE POUR	(0)
# 1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
#3 – Alain Dumouchel	Α	Maire :		ADOPTE A LA I			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-08-143 Embauche d'une Directrice générale adjointe – administration et finances

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'affichage du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a fait l'analyse de tous les curriculums vitae reçus ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection d'embauche a été formé pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité d'embauche sont unanimes ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de Directrice générale adjointe – administration et finances, madame Véronique Lussier QUE la date d'entrée en fonction soit le 10 septembre 2018 QU'UNE période probatoire de douze (12) mois, suivant l'embauche s'applique QU'A tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal QU'UNE évaluation soit réalisée par le Directeur général afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente QUE le conseil municipal autorise le Directeur général à signer le contrat de travail de madame Véronique Lussier.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 Annie Lussier	0	# 5 Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 Gaétan Boulerice	0	# 6 Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 Alain Dumouchel	Α	Maire:		ADOPTE A			<u>'</u>
# 4 Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			